

FERMETURE EXCEPTIONNELLE POUR VIDANGES

Pourquoi effectuer une vidange des bassins ?

Pour garantir la propreté des bassins, et maîtriser la qualité de l'eau, il est nécessaire d'effectuer une vidange des bassins afin de les nettoyer en totalité. L'usage des produits de traitement de l'eau conduit avec le temps à une accumulation de résidus dans l'eau. Le but étant d'éliminer tous ces résidus pour rendre les traitements quotidiens de l'eau efficaces.

Pourquoi la vidange du bassin impose une fermeture durant plusieurs jours ?

3 étapes sont nécessaires lors d'une vidange :

- Vider les bassins
- Nettoyage complet des bassins et des locaux avec des produits désinfectants.
- Remplissage des bassins, étape la plus longue du processus car l'eau est traitée et mise en température pour l'accueil du public.

Combien de vidanges dans l'année ?

La vidange des bassins doit être effectuée au minimum 2 fois par an. Pour cela il est privilégié les périodes de vacances scolaires. Parfois il peut être exigé suite aux analyses non conformes effectuées par la DDASS de faire une vidange et un nettoyage supplémentaire.

Programmation des Vidanges de janvier à juin 2019

	Du	Au
Bonneveine 04 91 73 37 58	11 février 2019	25 février 2019
St. Joseph 04 91 60 00 82	8 avril 2019	23 avril 2019
Busserine 04 91 98 39 60	11 février 2019	25 février 2019
La Martine 04 91 65 54 70	11 février 2019	25 février 2019
Louis Armand 04 91 34 27 31	17 juin 2019	1 ^{er} juillet 2019
Frais Vallon 04 91 61 01 78	17 juin 2019	1 ^{er} juillet 2019